



## Bulletin d'adhésion 2016 AUTONNE-VILLAGES

Nom et prénom :

Prénom du conjoint (et nom si différent) :

Adresse postale :

E-mail\* :

Téléphone(s) :

**\* : le courriel est notre moyen privilégié de communication. En plus d'être rapide, le courriel permet à l'association de modérer les frais postaux. Merci beaucoup de renseigner ce champ.**

<b>Composition de la famille</b> (prénom et âge des enfants)	
<b>Capacité d'accueil éventuelle</b> (enfants et adultes)	<b>Enfants :</b> <b>Adultes :</b>
<b>Anglais parlé</b> (Entourez la réponse)	Pas du tout - Quelques notions – Courant <i>La langue ne devrait pas être un obstacle à l'accueil car certains de nos amis irlandais parlent français.</i>

Toutes ces informations resteront confidentielles, au sein de notre association.

Je donne/Je ne donne pas droit à l'image à l'association Autonne-Villages. Ces photos pouvant être utilisées dans des articles de journaux ou tout autre support d'information. (Rayer la mention inutile)

Merci de joindre un chèque de **12€ par famille**, pour les habitants des 9 communes du jumelage\*\*, à l'ordre d'**AUTONNE-VILLAGES**.

Sinon, le tarif d'adhésion est de **15 € par famille**.

Envoyer votre inscription ( avec votre chèque et ce formulaire ) à :

Laurent Saint-Marc

Tél. : 03 44 87 47 22

18, rue des bruyères

Mail : lsmcreval@aol.com

60800 Crépy-en-Valois

**NB : L'adhésion est reconductible par année civile et valable pour la famille : 1 cotisation = 1 famille (parents / enfants rattachés pour l'année en cours)**



Autonne Villages – Association de jumelage entre les communes de  
Béthancourt en Valois, Feigneux, Fresnoy la Rivière, Glaignes, Gilocourt,  
Morienvall, Orrouy, Russy-Bémont, Séry-Magneval et Athboy Co.Meath (Irlande)  
Siège social : Mairie de Morienvall 60127 MORIENVAL – SIRET 521 921 445 00016

